

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 03 juillet 2020

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 15. Etait excusé : M. Jacques HUMBERT (pouvoir à M. Thierry PERNOD).

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance M. Etienne BEVAND.

A l'ordre du jour :

Election du maire et des adjoints, Désignation des conseillers communautaires de Haut-Bugey Agglomération, Indemnités de fonction des élus.

Election du maire et des adjoints

Le Président, en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il a été procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

| <i>Nom et prénom des candidats</i> | <i>Nombre de suffrages obtenus</i> |
|------------------------------------|------------------------------------|
| SAVOYE Daniel | 14 |

M. Daniel SAVOYE a été proclamé maire et immédiatement installé.

- Nombre d'adjoints

M. Daniel SAVOYE a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

- Election des adjoints

Le conseil a été invité à procéder à l'élection des adjoints, qui sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Ont obtenu la majorité légale et ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

- M. Thierry PERNOD, premier adjoint
- Mme Nicole DERVIN, deuxième adjoint

Désignation des conseillers communautaires de Haut-Bugey Agglomération

Les élections municipales entraînent le renouvellement de l'exécutif de l'organe délibérant de Haut-Bugey Agglomération. En effet, la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, a prévu l'élection directe des conseillers communautaires. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau :

- M. Daniel SAVOYE, conseiller titulaire,
- Mme Nicole DERVIN, conseiller suppléant

Indemnités de fonction des élus

Le conseil délibère sur le montant des indemnités des élus et fixe leur montant au taux autorisé, soit :

- Indemnité du Maire : 40.30% de l'indice brut 1027 de la fonction publique,
- Indemnité des adjoints : 10.70% de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 10 juillet 2020 en vue de procéder à l'élection des délégués de la commune appelés à élire les sénateurs.

Il prend connaissance des différentes commissions communales, qui seront mises en place lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 30.

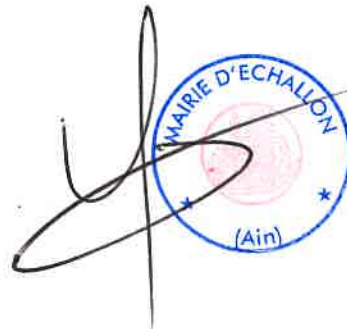
Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



MAIRIE D'ECHALLON
(Ain)